APRÈS ART. 36 N° 98

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## **AMENDEMENT**

N º 98

présenté par

M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet,
M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz,
Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy,
M. Gilletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly,
Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur,
Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez,
Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache,
M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris,
Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck,
M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL

## APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:

Dans un délai d'un an après la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les raisons et l'ampleur de la perte de souveraineté de la base industrielle et technologique de défense française. Ce rapport présente notamment un état des lieux exhaustif des entreprises stratégiques françaises acquises par des entreprises étrangères ainsi que des filières ainsi impactées.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que le contexte international extrêmement tendu, marqué par le retour de la guerre en Europe, commande aux États d'assurer avec encore plus de fermeté la défense de leur souveraineté, notamment industrielle, Bercy a autorisé en 2022 le rachat de 130 entreprises stratégiques françaises par des entreprises étrangères, et ce dans divers domaines d'activité. Ce chiffre, en légère hausse par

APRÈS ART. 36 N° 98

rapport à l'année précédente (124 rachats autorisés en 2021), interroge, et ce d'autant plus lorsque l'on s'intéresse au profil de certaines de ces entreprises passées sous pavillon étranger.

Ainsi, Exxelia, fabricant de certains composants du Rafale, a été racheté par une entreprise américaine, et désormais des craintes émergent quant au futur du fabricant de robinetterie Segault, travaillant notamment pour la filière nucléaire civile et militaire, puisqu'il pourrait lui aussi passer sous pavillon américain.

Alors que la présente LPM fixe l'objectif, notamment dans son rapport annexé, d'appuyer notre défense sur une BITD souveraine, cette prédation internationale inquiète et doit faire l'objet d'une attention toute particulière, et d'une réaction ferme du Gouvernement. De ce fait, le présent amendement propose d'inscrire dans la présente LPM une demande de rapport sur les raisons et l'ampleur de la perte de souveraineté de notre BITD suite à ces cessions progressives d'entreprises françaises à des groupes étrangers.